



VILLE de MAISONS-LAFFITTE

COMMUNIQUÉ
de Jacques MYARD
Membre Honoraire du Parlement
Maire de Maisons-Laffitte
Président du Cercle Nation et République

Le 24 juillet 2021

A/S : DERNIÈRES NOUVELLES DES FRONTS : SIAAP et COVID

● **SIAAP** : hier 23 juillet, à l'invitation du Préfet de Région, Marc Guillaume, je me suis rendu sur le site du SIAAP, en présence des préfets des Yvelines, Jean-Jacques Brot et du Val d'Oise, Amaury de Saint-Quentin. Participaient également à cette réunion quelques parlementaires et Arnaud Péricard, maire de Saint-Germain-en-Laye, Marc Honoré, maire d'Achères.

▪ Après une visite des diverses unités de l'usine Seine-aval dont l'unité de tri à l'arrivée des eaux, et de l'unité détruite de clarifloculation, le Préfet de région a confirmé, à l'ensemble des élus, la participation de l'État au financement de la reconstruction de la nouvelle unité de clarifloculation, à hauteur de 20,4 millions d'euros dans le cadre du plan de relance.

▪ La nouvelle unité sera terminée en 2024, le stockage de chlorure ferrique (FeCl3) étant disposé dans des bâtiments séparés.

▪ C'est la présence du chlorure ferrique dans le bâtiment de la clarifloculation qui avait provoqué l'embrasement de l'unité, en raison d'un court-circuit électrique.

● **COVID** : la loi sur le passe sanitaire est en cour d'examen au Parlement, néanmoins le préfet des Yvelines, Jean-Jacques Brot a adressé, hier 23 juillet, aux maires une note établie en application des dispositions du décret No 2021-955 du 19 juillet.

▪ Le préfet rappelle que le passe sanitaire s'applique à tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant, à ce stade, plus de 50 personnes. Cette jauge devrait être supprimée au 1er août prochain.

▪ Il ne s'applique ni aux lieux de culte, ni aux mineurs de 12-18 ans, pour les mineurs il sera exigible le 30 septembre prochain.

▪ Chaque organisateur et responsable, dont les associations, d'une manifestation de plus de 50 personnes doit vérifier la validité du passe en scannant le QR code, il n'est pas exigé de justificatif d'identité.

La ville, responsable du fonctionnement du centre nautique, a mis en place ce contrôle du passe sanitaire.

Merci à tous les usagers de la piscine de le comprendre et de respecter ce contrôle.

En dépit de tout, je vous souhaite un très bel été.

Très cordialement.

MERCI DE TRANSMETTRE CE MESSAGE A VOS PROCHES ET CONNAISSANCES.